

éditorial

## ÉLECTIONS COMMUNALES 2020

Lors du vote en faveur de la fusion, entre 55% et 85% des électeurs (selon les villages) se sont rendus aux urnes. Bel enthousiasme qui a démontré l'intérêt que porte la population à l'avenir de ce qui est dorénavant NOTRE Commune. Ne perdons pas cet enthousiasme! Tout n'est pas terminé, beaucoup reste à faire à moyen et long terme. De nombreux projets sont encore en cours de réflexion ou de réalisation (plan d'aménagement du territoire, constructions de salles de gymnastique, renforcement du parascolaire, tourisme, etc.). Ils méritent d'être poursuivis dans une vision consensuelle de ce que doit devenir notre Commune.

Depuis l'automne 2017, les autorités tant législatives qu'exécutives ont accompli un énorme travail pour que cette toute jeune Commune non seulement fonctionne bien, mais aussi et surtout pour qu'elle réponde aux aspirations de sa population.

Depuis deux ans, les différents partis politiques ont démontré par leurs discours, par leurs positions et de par leurs actes quelles étaient leurs visions de la Commune pour les années à venir. Aller voter le 25 octobre, ce sera un acte citoyen certes, mais pas seulement. Ce sera aussi une volonté de vouloir participer à son orientation future. Que l'on fasse de la politique ou non, que l'on s'y intéresse ou non, élire ses représentants induira un choix de société pour notre communauté grande bérochale. Penchez-y, et pour construire tous ensemble notre avenir,

**TOUS AUX URNES  
LE 25 OCTOBRE 2020!**



*Gilbert Bertschi,  
conseiller communal*

# Comm à la Une



COMMUNE DE  
LA GRANDE BÉROCHE

SEPTEMBRE 2020 / 04



Souvenir d'une journée du 1<sup>er</sup> Août particulière.

## Conseil communal

### Bilan de législature

La première législature de l'ère de La Grande Béroche, prolongée suite à la pandémie, se terminera finalement le 31 décembre 2020.

À l'automne 2018, le Conseil communal présentait son programme de législature 2018-2020 et dressait un inventaire des politiques publiques ainsi qu'un état des lieux des infrastructures et des prestations dans notre commune.

Ce programme fixait également les points stratégiques généraux et les priorités d'intervention dans les objectifs spécifiques par secteur.

Bientôt arrivé au terme de la législature, le Conseil communal dresse son bilan sous la forme d'un rapport qui a pour but de présenter les projets et interventions menés par le Conseil communal en regard du programme de législature.

En premier lieu, l'exécutif, en collaboration avec l'administration, a travaillé à l'organisation des services afin d'assurer des prestations de qualité à la population et une bonne communication des informations au public. Le Conseil communal a également voué une attention toute particulière au maintien des identités villageoises et au soutien des sociétés locales et des manifestations. Un logo qui se veut rassembleur a été créé pour soutenir l'image de la commune.

Le Conseil communal et les autorités sont également attentifs à l'attractivité de La Grande Béroche qui concerne plusieurs axes, notamment la fiscalité, la petite enfance, la mobilité, la vie locale et le tourisme. L'attractivité résidentielle constitue un enjeu majeur pour notre commune. Le futur Plan d'aménagement local (PAL), actuellement en phase d'élaboration, est une opportunité de développer notre attractivité.

Les infrastructures communales et le patrimoine bâti ont fait l'objet d'évaluation afin de prévoir l'entretien des réseaux et bâtiments. Plusieurs chantiers ont été menés durant la législature afin de garantir les services à la population et la conservation ou l'amélioration des biens publics.

Presque au terme de cette législature, passablement mouvementée avec la pandémie de Coronavirus, le Conseil communal est très satisfait du bilan qu'il peut présenter.

Ce bilan de législature du Conseil communal est à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 14 septembre. Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité du rapport du Conseil communal qui se trouve sur notre site: [www.lagrandeberoche.ch](http://www.lagrandeberoche.ch).

*Pour le Conseil communal,  
Nicolas Pfund, chancelier*

## ordre du jour

### Conseil général

Les membres du Conseil général se retrouveront en séance, lundi 14 septembre à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin. A l'ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2020.
3. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020.
4. Correspondance.
5. Arrêté portant modification du règlement sur les finances communales.
6. Arrêté relatif aux taxes d'assainissement.
7. Arrêtés relatifs aux taxes de vente de l'eau et d'assainissement pour 2021.
8. Demande de crédit de CHF 279'600.– pour l'aménagement de locaux communaux pour la structure d'accueil de Gorgier.
9. Demande de crédit de CHF 85'000.– pour la réfection du vestiaire Est du terrain de football de Sous les Roches à Saint-Aubin (lac) et des WC attenants.

10. Demande de crédit de CHF 60'000.– pour la démolition du hangar des transports publics à Sauges.
11. Demande de crédit de CHF 200'000.– relatif à la mise en zone de rencontre de la traversée de Montalchez sur la RC2125.
12. Demande de crédit de CHF 98'000.– pour l'agrandissement du port de Saint-Aubin.
13. Réponse à la motion transpartisane sur l'exploitation du terrain Sud de la Paroisse temporelle.
14. Réponse à la motion *Rayonnements non ionisants: le principe de précaution et le bien-être de la population* doivent primer.
15. Rapport du Conseil communal sur le bilan de législation 2018-2020.
16. Informations du Conseil communal.
17. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Le Conseil communal

## services techniques

### Départs et nomination

C'est au 31 mai 2020 que **M. Jenő-Laszlo Nemeth** a décidé de faire valoir son droit à la retraite. Engagé en 2006 par la commune de Bevaix en tant que responsable technique, il a pris dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la responsabilité de l'unité opérationnelle des services industriels, gérant notamment les réseaux d'eau, les installations de traitement des eaux usées et l'éclairage public. C'est au 30 septembre 2020 que **M. Pierre-André Baumann** a décidé de quitter la commune de La Grande Béroche. Engagé en 1998 par la commune de Saint-Aubin-Sauges en tant que voyer chef, il a pris au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la responsabilité de l'unité opérationnelle des travaux publics, gérant notamment l'entretien du domaine public et des parcs et promenades ainsi que les cimetières communaux. C'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie que ces collaborateurs se sont pleinement investis dans leurs

nouvelles missions en relevant avec succès les défis posés par la fusion des communes constituant aujourd'hui la commune de La Grande Béroche. Le Conseil communal et leur chef de service s'associent pour les remercier et leurs souhaiter plein succès pour la suite, tant au niveau privé que professionnel.

Suite à une procédure de recrutement interne, **M. Alain Guinnard**, collaborateur auprès de l'unité opérationnelle des travaux publics, a été nommé au 1<sup>er</sup> octobre 2020 responsable de l'unité opérationnelle des travaux publics en remplacement de M. Pierre-André Baumann, démissionnaire. Le Conseil communal et son chef de service s'associent pour lui souhaiter plein succès dans sa nouvelle fonction.

Jean-Pierre Charmillot,  
chef des Services techniques

## examens

### Jeunes diplômés



Un grand bravo à David Dey et Fabien Romagnoli, apprentis agents d'exploitation, service de conciergerie, pour la réussite de leur CFC! Ci-dessous, ils entourant leur formateur Laurent Cousin.

## votations et élections

### Pour voter, vous avez le choix!

En vue des prochaines votations fédérales du 27 septembre et des élections communales du 25 octobre, voici les possibilités offertes aux citoyens pour voter:

- Vote par correspondance en déposant votre enveloppe à la poste (courrier B jusqu'au mardi précédent le scrutin et courrier A jusqu'au vendredi).
- Vote par correspondance en déposant vos enveloppes de vote jusqu'au dimanche 25 octobre à 10h dans les boîtes aux lettres des administrations à Bevaix, Gorgier et Saint-Aubin.
- Vote en personne (muni de votre carte de vote) au bureau électoral le dimanche de 10h à 12h au siège de l'administration communale de La Grande Béroche, rue de la Gare 4 à Saint-Aubin-Sauges.
- Vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche à 11h, pour les personnes malades ou handicapées.
- Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le contrôle des habitants au 032 886 52 00.

En outre, nous vous informons que toutes les mesures sanitaires liées à la situation actuelle seront mises en place.

Le contrôle des habitants

## informations générales



**LES JUBILAIRES DE LA COMMUNE**  
Nous adressons nos félicitations aux jubilaires.  
**90 ans, en juin**  
Béguin Monique, à Bevaix  
Burgat Joël, à Montalchez

**90 ans, en août**  
Baur Charles,  
à Saint-Aubin-Sauges



**LUNDI DU JEÛNE FÉDÉRAL:**  
**HORAIRE DES SERVICES**  
Les bureaux d'accueil de l'administration de Saint-Aubin-Sauges et de Bevaix seront fermés le **lundi 21 septembre 2020**.  
Les déchetteries de Saint-Aubin-Sauges et de Bevaix seront également fermées ce jour-là.

## Construction des infrastructures du futur quartier de Roncinier

Après un long processus initié par la commune de Gorgier au début des années 2000, le Conseil général de La Grande Béroche a, dans sa séance du 20 mai 2019, accordé un crédit de CHF 3'876'000.– pour la réalisation du réseau viarie et des équipements du quartier de Roncinier à Gorgier (situé en amont de la ligne CFF entre les rues de la Foulaz et de Combamare).

Le projet consiste à créer une route bordée d'un trottoir reliant les rues de la Foulaz et de Combamare en longeant en amont la voie CFF, à construire deux giratoires sur les rues de la Foulaz et de Combamare ainsi qu'à développer les réseaux d'eau potable, eaux usées et eaux claires nécessaires aux futurs immeubles. Les équipements électriques et multiservices du quartier seront également déployés par nos partenaires. Le montant des investissements en jeu dépassant les valeurs seuils de la loi sur les marchés publics, le Conseil communal a lancé en 2019 une procédure d'appel d'offres afin d'adjuger un mandat à un bureau d'ingénieur pour la conduite de ce projet.

En juin dernier, ce mandat a été adjugé au bureau Mauler SA, en partenariat avec les bureaux Geotest et Acquarius pour les questions géologiques et environnementales. Après une phase de prise de connaissance et de planification, il a été décidé de débiter les travaux cette année encore par une première étape préparatoire consistant à réaliser l'accès au chantier principal. Il s'agira d'intervenir dans le courant du quatrième trimestre 2020 dans le secteur de Combamare en débutant la construction du rond-point prévu en amont du passage sous voies CFF au carrefour des rues de Combamare, Vieille-Route et Roncinier et en terrassant l'accès au chantier depuis la rue de Combamare.

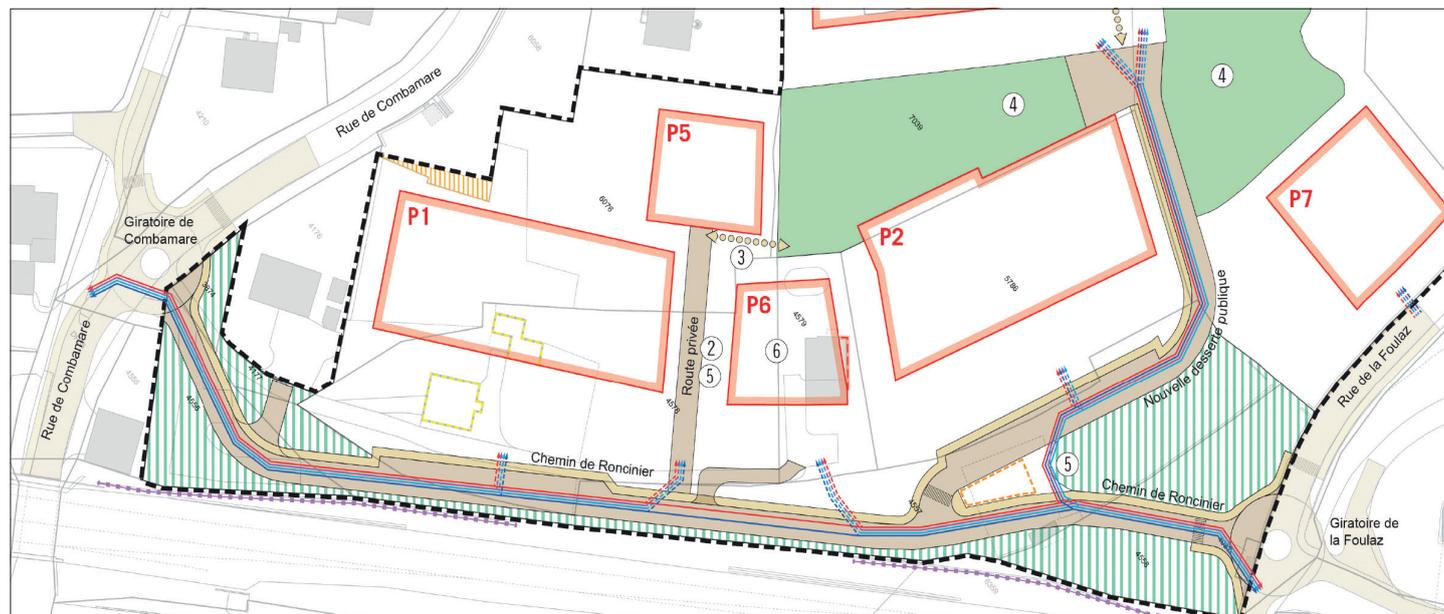
Au préalable, dans le courant du mois de septembre, le Service forestier de la commune procédera au défrichage de l'ensemble de la zone concernée par les futurs travaux. Par la suite, afin de préserver la biodiversité, une réarborescence du secteur en question est prévue en plus de la création d'une haie de 130m<sup>2</sup> à proximité de la piste de

motocross de En Seraize à Gorgier, en compensation de ce défrichage. La deuxième étape consistant à réaliser les équipements se déroulera en 2021. Le planning détaillé des travaux n'étant à ce stade pas encore établi, les informations nécessaires concernant le déroulement des travaux seront communiquées le moment venu.

Nous sommes convaincus que ce projet permettra d'améliorer le réseau routier et les liaisons piétonnes de ce secteur, mais aussi de renforcer et rénover l'ensemble des réseaux souterrains au bénéfice de l'ensemble du quartier.

Dans tous les cas, le Conseil communal, le bureau d'ingénieurs et les services techniques remercient d'avance les riverains ainsi que les usagers de leur compréhension et de la patience dont ils feront preuve durant ces travaux.

Jean-Pierre Charmillot,  
chef des Services techniques



## Futé 5 à 7

À l'aube de la société à 2000W, il est du devoir d'une commune d'apporter des pistes pour réaliser des économies d'énergie.

Ouvertes à tous, les conférences Futés 5à7 proposent des informations neutres et des conseils pratiques pour mieux connaître votre installation de chauffage, découvrir les mesures à prendre pour réduire de façon significative vos frais de chauffage et d'électricité et faire des économies d'énergie.

Les conférences Futé 5à7 sont organisées par votre commune et sont gratuites. Pour des raisons d'organisation, l'inscription est toutefois obligatoire.

Nous vous informons que toutes les mesures sanitaires liées à la situation actuelle seront mises en place.



## Locaux communaux

### Conditions d'accès en période de Covid-19

Si les mesures générales de protection de la population sont de la compétence de la Confédération et des Cantons, il appartient au Conseil communal de décider des conditions d'accès aux locaux et terrains appartenant à la commune. Ces conditions peuvent être plus restrictives que les dispositions des autorités supérieures en fonction de la configuration des lieux, de leur fréquence d'utilisation, du type d'activité, etc. Ainsi, pendant la période de confinement, le Conseil communal a interdit l'utilisation de tous ces locaux et terrains de sport ou de jeu. Dès l'allègement des mesures de confinement, il est à nouveau possible d'utiliser les installations communales à **condition de fournir un concept de protection sanitaire** qui doit bien entendu être validé par l'autorité communale. Ces concepts sont liés à un lieu précis et ne sont pas «transférables» à un autre lieu.

Depuis fin mai, ce sont une soixantaine de concepts de sécurité sanitaire qui ont été adressés au responsable de leur contrôle. La quasi-totalité des concepts ont été validés, parfois moyennant quelques précisions ou adjonctions.

Ce système reste en vigueur jusqu'à nouvel avis. Les directives fédérales ou cantonales pouvant évoluer très rapidement, une fois le concept validé, il est de la responsabilité de l'utilisateur des locaux d'adapter son concept en fonction des nouvelles directives (par exemple diminution du nombre de personnes par rassemblement). Le Conseil communal est conscient des complications engendrées par ces mesures, mais compte sur la participation de chacun à la lutte contre cette pandémie et en appelle à la compréhension de la population.

Gilbert Bertschi,  
conseiller communal

COVID-19 **Niveau d'alerte: jaune**

## Ne rien lâcher!

**J'applique les gestes barrières, partout et en tout temps.**  
**Je surveille mon état de santé et consulte si symptômes** (toux, maux de gorge, fièvre, perte de goût).  
**Je suis solidaire, je me protège pour aussi protéger les autres.**

Epidémie exponentielle  
Foyer localisé  
**Cluster**  
Sporadique

**GARDONS LE CAP!**  
Informations et mesures en vigueur dans le canton de Neuchâtel: [www.ne.ch/Coronavirus](http://www.ne.ch/Coronavirus)

## fête nationale

### Un spectacle aérien en guise de feu d'artifice

Les éléments naturels se sont ligués pour que la Fête nationale soit supprimée, comme ce fut le cas dans de nombreuses communes du canton. Tout d'abord la Covid qui nous a empêchés de nous réunir à Chez-le-Bart pour fêter tous ensemble, puis la sécheresse nous empêchant d'allumer le feu prévu en remplacement à La Roche-Devant et enfin un joran persistant est venu perturber le décollage nocturne des parapentistes. Qu'à cela ne tienne! Nous voulions absolument marquer l'événement et à défaut de la fête, le spec-

tafle fut beau. Le 31 juillet, les parapentistes se sont élancés (malgré des vents contraires) dans la nuit noire pour nous offrir un ballet lumineux de toute beauté (du moins pour ceux qui se trouvaient suffisamment près).

Le 1<sup>er</sup> août au matin, les mêmes parapentistes se sont envolés du Devens, tirés par un treuil et ont déployé, lors de leurs évolutions, les drapeaux de chaque village et de la Commune.

Le même jour dans l'après-midi, en guise de bouquet final, les membres de l'équipe de Suisse de

parapente nous ont gratifiés de figures acrobatiques à couper le souffle et ont dessiné des arabesques teintées de jaune-orange dans le ciel de La Grande Béroche.

Les démonstrations acrobatiques ont été remarquées et appréciées. Nous vous proposons de voir le clip vidéo réalisé ce jour-là sur notre site: [www.lagrandeberoche.ch](http://www.lagrandeberoche.ch).

Gilbert Bertschi,  
conseiller communal

